
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE COMITE DIRECTEUR DU 29 JANVIER 2014

- Présents : Henri BERGERET, Eric CASTERAN, Michel COLOMA, Jean-Pierre CUSINATO, Bernard DALMON, Eric DROUILLAT, Alain FELZINE, Edouard FERNANDES, Carlos FERNANDEZ, Stéphanie FEUILLERAT, Renaud LATTE, Joëlle LIEUX, Didier MESLET, Jean-Marc NORMAND, Eric PHILIPPE et Julien VILLE.
- Assiste : François HUOT-MARCHAND
- Excusés : Fabrice CAMBONIE, Jean-Pierre CRISTOFOLI, Christine KITEGI, François LEPINEUX, Isabelle MOROSI, Thierry MOUILLAUD, Jean NESPOULOUS, Anne VELEZ.
- Pouvoir : Jean-Pierre CRISTOFOLI donne pouvoir à Bernard DALMON.
Anne VELEZ donne pouvoir à Julien VILLE.

18 voix sont exprimées et 16 membres sont présents : le quorum est atteint.

Début de réunion : 19h02

- **Approbation du compte-rendu de la réunion de Comité Directeur du 18 décembre 2013 :** le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.
- **Approbation du compte-rendu de la réunion de Bureau du 8 janvier 2014 :** le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Affaires institutionnelles.

1.1. Informations du Président.

Bernard DALMON a participé à l'Assemblée Générale du C.N. Capdenac et du C.N. Mazamet-Aussillon en date respective du 10 et du 24 janvier 2014. A cette dernière Assemblée Générale, le projet de nouvel établissement a été abordé avec les élus de la Ville de Mazamet : Bernard DALMON a expliqué que le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation était disponible non seulement pour la demande de subventions au CNDS¹ pour la construction de cet établissement mais aussi pour l'accompagnement au club C.N. Mazamet-Aussillon dans la promotion d'activités sportives compétitives et non compétitives avec, entre autres, les opérations « Savoir Nager » et « Nagez Forme Santé ».

¹ Centre National pour le Développement du Sport.

1.2. Bilan du séminaire technique interrégional (Bordeaux-Lac, 11 et 12 janvier 2014).

Le spectre d'intervention de ce séminaire s'est avéré très large : statistiques précises sur les résultats des sportifs de l'Inter-Région Sud-Ouest aux différents Championnats de France, entraînement avec notion de planification et de périodisation, préparation physique des athlètes, développement et formation, arbitrage...). D'une manière générale, une très faible participation des clubs de Midi-Pyrénées a été observée à ce type de séminaire. A l'avenir, il est envisagé d'organiser annuellement un séminaire régional (un thème précis par séminaire tel que l'entraînement) et un séminaire interrégional par olympiade.

1.3. Plan de développement des activités de la natation sur le territoire de la région Midi-Pyrénées pour la période 2013-2017.

Une journée de réflexion et de discussion relative à la mise en place du plan de développement, voté lors des travaux de l'Assemblée Générale Régionale du 26 octobre 2013 à Graulhet, est programmée en date du 8 mars 2014 ; le lieu reste à déterminer. L'objectif est de prioriser ou bien de hiérarchiser la mise en place des différentes actions du plan de développement. Pour ce faire, il s'agira de proposer des élus référents par domaine de compétences du plan de développement. La position et l'implication globale des membres du Comité Directeur sont attendues.

1.4. Etat des licences au 1 janvier 2014.

L'état des licences établi au 1 janvier 2014, comparé à celui réalisé à la fin de la saison 2012-2013, montre une diminution significative du nombre de licences. Si ces chiffres doivent être, d'un point de vue très général, relativisés car la saison 2013-2014 n'est pas terminée et les licences de natation estivale ne sont pas encore comptabilisées, il n'en demeure pas moins que certaines structures affichent une diminution drastique de l'effectif des licenciés. Eric CASTERAN, Henri BERGERET et Edouard FERNANDES concèdent quelques difficultés (créneaux horaires difficiles à obtenir, travaux ayant entraîné la fermeture de bassins...). Ce constat est assorti d'une rapide étude réalisée par Bernard DALMON et Julien VILLE : celle-ci met en exergue un nombre d'adhérents supérieur à 22 000 (!) en Midi-Pyrénées alors que le nombre de licences n'excède pas 15 000. Les données de cette étude ont été recueillies lors des Assemblées Générales de clubs, mais aussi grâce à la presse écrite ou sur les sites internet de différents clubs. Bernard DALMON et Julien VILLE ont contacté, par courriel, les structures concernées par une diminution significative de leur nombre de licences d'une saison à l'autre. Des rencontres seront programmées pour accompagner les clubs qui le demandent dans une démarche de structuration. Enfin, Bernard

DALMON clôture son intervention en précisant l'intérêt d'être licencié (pratique sportive assurée, meilleure visibilité des structures...).

1.5. Affaire « Championnat Régional Interclubs des Maîtres à Albi ».

Suite à la fraude pour usurpation d'identité de plusieurs nageurs de deux structures lors du Championnat Régional Interclubs des Maîtres à Albi, le 1 décembre 2013, les présidents des clubs concernés ont été convoqués en préambule de la réunion de Bureau du 8 janvier 2014. L'objectif de cette rencontre, à visée pédagogique, a été de sensibiliser les dirigeants et les entraîneurs aux risques encourus en cas de problèmes survenus durant les épreuves sportives. A la suite de cette rencontre, une communication appuyée a été réalisée par Julien VILLE et Bernard DALMON non seulement auprès des clubs concernés (courrier postal) mais aussi auprès de tous les clubs de la région Midi-Pyrénées (courrier électronique disponible en annexe).

1.6. Fiche de missions des cadres techniques.

Les fiches de mission des cadres d'état affectés au Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation (François HUOT-MARCHAND, Lucien LACOSTE, Maeva MORINEAU) sont validées par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Midi-Pyrénées et de Haute-Garonne, la Direction Technique Nationale et le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation. Une fiche de mission a également été élaborée pour Cédric BENACQUISTA, salarié du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation. Bernard DALMON souhaite la diffusion de ces fiches de mission à tous les membres du Comité Directeur.

1.7. Information des Comités Départementaux.

- Comité Départemental de l'Ariège : Bernard DALMON sollicite Joëlle LIEUX pour rencontrer les clubs CN Pamiers, Mirepoix Natation et Natation Ariégeoise Tarascon ; un cadre technique sera sollicité.
- Comité Départemental de l'Aveyron : suite à la liquidation du club Saint-Affrique Natation, une nouvelle structure a été créée, le Cercle des Nageurs de Saint-Affrique.
- Comité Départemental de Haute-Garonne : rien à signaler.
- Comité Départemental du Gers : Henri Bergeret informe le Comité Directeur de l'organisation de Championnats Interdépartementaux Gers – Hautes-Pyrénées en fin de saison 2013-2014 ; de la mise en place d'un regroupement de nageurs de catégories benjamins du Gers en vue de la Coupe de France Benjamins des Départements ; enfin, de l'émergence, en période pré-électorale, d'un projet de nouveau bassin à Auch.
- Comité Départemental des Hautes-Pyrénées : Eric CASTERAN explique qu'en termes d'équipements structurants, la nouvelle piscine de Lourdes sera mise en service à l'été

2015 ; elle sera composée d'un espace thermo ludique et d'un bassin sportif (25m, 6 couloirs). Le club Lourdes Natation effectue, en attendant le nouveau bassin, ses entraînements à Bagnères de Bigorre et à Séméac.

En l'absence de représentants, aucune information relative aux Comités Départements du Lot, du Tarn et de Tarn et Garonne n'est évoquée. L'objectif de cette discussion est de rapprocher le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation des différents Comités Départementaux. Pour ce faire, à l'unanimité, le Comité Directeur entérine le fait d'élargir les réunions de Comité Directeur à tous les Présidents de Comités Départementaux à hauteur de 3 réunions annuelles.

Enfin, dans le cadre des missions relatives à l'accompagnement et à la structuration des clubs, le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation, par le biais, entre autres, de ses cadres techniques, envisage de rencontrer préalablement tous les Comités Départementaux afin d'appréhender i) le contexte spécifique à chaque Comité Départemental, ii) les projets et les ambitions de chaque Comité Départemental, iii) ce qui est attendu du Comité Régional par chacun des Comités Départementaux. Bernard DALMON sollicite Julien VILLE afin de contacter les Comités Départementaux relativement à cette proposition.

2. Affaires sportives.

2.1. Natation Course, Maîtres.

2.1.1. Bilan du Championnat Régional d'Hiver Open des Maîtres, Etape 1 (Toulouse, 19 janvier 2014).

En sa qualité de délégué régional, Eric PHILIPPE dresse un bilan correct du déroulement de la compétition où 172 nageurs étaient engagés. Il déplore qu'un entraîneur de club, qui a intégré le jury d'appel de la compétition, ait réalisé une épreuve sportive l'après-midi. Eric PHILIPPE regrette également que la remise des récompenses ne soit pas réalisée au bord du bassin. Faute de temps, Eric PHILIPPE explique ne pas avoir réalisé de débriefing avec le jury à l'issue de la compétition. Enfin, Eric PHILIPPE souligne la performance d'Olivier BORIOS qui a permis, ce jour-la, d'abaisser le record de France du 50 m brasse Messieurs C7 en 32.75.

2.1.2. Organisation des Championnats Interclubs Benjamins et Minimes (Rodez, 9 février 2014)

A cet instant, le taux de participation à cette compétition (poule régionale) s'élève à 12 équipes Dames et 12 équipes Messieurs en Catégories Benjamins ; 11 équipes Dames et 9 équipes Messieurs (en catégories Minimes). Bernard DALMON, Julien VILLE et François HUOT-MARCHAND regrettent le forfait de certaines équipes au motif que la compétition n'ait pas lieu à proximité de Toulouse.

2.1.3. Organisation du Meeting National Midi-Pyrénées (Toulouse, 21, 22 et 23 février 2014).

Muriel MAUSSANG, Jean-Marc NORMAND et Julien VILLE sont chargés de l'organisation matérielle de la compétition. A ce jour, la plaquette de présentation et d'information est diffusée en ligne sur du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation.

2.1.4. Calendrier sportif de Natation Estivale pour la saison 2014.

Le calendrier sportif de Natation Estivale pour la saison 2014 est approuvé à l'unanimité.

2.1.5. Compétitions Interclubs.

La Commission Régionale de Natation Course, réunie le 24 janvier 2014, a arrêté les propositions suivantes :

- Le principe d'organiser la poule régionale Interclubs Toutes Catégories sur une journée est retenu et reconduit pour la saison prochaine avec le report de 30 min de l'échauffement de la 2^{ème} réunion (temps d'échauffement réduit de 30 min) afin de disposer d'une pause déjeuner allongée. Cette disposition sera inscrite au programme sportif régional 2014-2015.
- Une réorganisation du découpage géographique des poules départementales des Interclubs Toutes Catégories sera envisagée au mois d'octobre 2014 *i.e* suffisamment tard pour disposer d'un nombre fiable d'équipes engagées en poules régionale et départementales mais aussi assez tôt pour anticiper l'organisation des différents jurys. Le principe de cette réorganisation géographique, entériné à l'unanimité par le Comité Directeur, a pour objectif de permettre une meilleure répartition du nombre de participants en poules régionale et départementales des Interclubs Toutes Catégories sur l'ensemble du territoire de la région Midi-Pyrénées.
- Une réflexion sur l'arbitrage des forfaits aux différentes compétitions Interclubs a été engagée. Toutes les équipes qualifiées en poule régionale Interclubs Toutes Catégories doivent participer à ladite poule ; ceci n'est pas obligatoirement le cas pour les Interclubs Maîtres et les Interclubs Benjamins et Minimes. Afin d'inciter les clubs à engager leurs équipes sélectionnées, la Commission Régionale de Natation Course propose, en cas de forfait aux Interclubs Maîtres et aux Interclubs Benjamins et Minimes, d'autoriser les nageurs à effectuer les épreuves correspondantes, avec prise en compte des performances réalisées individuellement mais sans classer l'équipe. Cette disposition est entérinée à l'unanimité par le Comité Directeur.

Très sensible aux fraudes observées par usurpation d'identité, Bernard DALMON décide, en sa qualité de Président, de nommer un délégué régional à chaque compétition Interclubs, que celle-ci soit organisée sous le sceau du Comité Régional ou d'un Comité Départemental. Naturellement, le délégué régional affecté à une compétition Interclubs relevant d'une poule départementale ne sera pas originaire du département concerné. Le délégué régional pourra, s'il le juge nécessaire, en conformité avec le Règlement Intérieur Fédéral, procéder à des contrôles de licence et d'identité et transmettra légitimement toutes les informations au Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation. Le Comité Directeur entérine, à l'unanimité, la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement des différents délégués régionaux nommés à toutes les compétitions Interclubs.

2.1.6. Gestion des records.

Les records régionaux de Natation Course, par catégories et toutes catégories, sont actualisés sur le site du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation. La mise à jour de ces données nécessite de faire une demande de record régional dont le formulaire est disponible en ligne sur le site du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation. François HUOT-MARCHAND actualisera cette base de données au fur et à mesure des demandes reçues. D'une manière générale, le Comité Directeur souhaite améliorer la réactivité du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation afin de valoriser ce type de performances ; néanmoins, il advient que l'interprétation d'un record régional par catégories d'âges doit être prudemment considérée par rapport à un record régional en toutes catégories. Enfin, d'un sentiment très général, le Comité Directeur attend la mise en place d'un outil de gestion des records avec Extranat.

2.2. Natation Synchronisée.

2.2.1. Bilan du Championnat Régional FINA/perf. E/J (Toulouse, 12 janvier 2014).

Il s'agit d'une compétition visant à préparer les nageuses aux prochaines échéances régionales et nationales. Stéphanie FEUILLERAT présente un bilan très satisfaisant tant au niveau du déroulement de la compétition que des performances réalisées.

2.2.2. Bilan de la Compétition du Socle 1-3/PC (Colomiers, 19 janvier 2014).

Ce type de compétitions rassemble les nageuses de jeunes catégories dans un programme d'apprentissage du socle de compétences. L'évolution du règlement sportif conduit à complexifier les missions du jury face au professionnalisme croissant de l'encadrement et du développement de la discipline. Le jugement technique reste, en effet, avant tout, un jugement humain et peut, parfois, demeurer discutable. François HUOT-MARCHAND propose que les juges des différentes

disciplines du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation se rencontrent pour discuter et confronter l'expérience qu'ils ont acquise dans leur fonction.

2.3. Waterpolo.

2.3.1. Bilan du Championnat Régional Séniors (Toulouse, 12 janvier 2014) et du Championnat Régional 14 ans (Toulouse, 19 janvier 2014).

En Séniors, les différentes poules ont été séparées et les compétitions se déroulent sur deux journées. En 14 ans, il est à noter la victoire d'Albi face à Toulouse.

2.3.2. Bilan de la 2^{ème} journée du Polonat Régional (Saint-Affrique, 25 janvier 2014).

6 équipes ont participé à cette journée dont les résultats sont : 1^{er} Millau (1) 35 pts, 2^{ème} Albi 34 pts, 3^{ème} Tournefeuille 34 pts, 4^{ème} Millau (2) 33 pts, 5^{ème} Capdenac 24 pts et 6^{ème} Rodez 20 pts. Bernard DALMON remercie Carlos FERNANDEZ et Renaud LATTE d'avoir été présents à Saint-Affrique.

2.3.3. Coupe de France des Régions Espoirs Dames (Longwy, 12 et 13 avril 2014).

2 nageuses de Midi-Pyrénées sont sélectionnées pour intégrer la délégation Interrégionale Sud-Ouest à cette compétition.

2.3.4. Coupe de France des Régions -13 ans (Mulhouse, 10 au 14 juillet 2014).

Un premier regroupement régional a été organisé ; 18 nageurs sont présélectionnés. Renaud LATTE et Carlos FERNANDEZ présentent un projet de stage en Andorre, du 26 avril au 2 mai 2014 pour préparer cette échéance sportive. Un débat s'instaure relativement à l'aspect financier relatif à l'organisation de ce stage. Sans remettre en cause ce projet de stage, Bernard DALMON et l'ensemble du Comité Directeur souhaite une révision de celui-ci afin d'être en conformité stricte avec le budget alloué au Waterpolo pour la saison 2013-2014.

De même, un débat est instauré relativement au rôle de l'Inter-Région Sud-Ouest dans la gestion des différentes disciplines sportives : très clairement, Julien VILLE estime que le fonctionnement de l'Inter-Région Sud-Ouest demeure, actuellement, incompris par les élus, les cadres techniques et les clubs des différents Comités Régionaux de l'Inter-Région Sud-Ouest.

3. Arbitrage.

En accord avec le cahier des charges de la compétition, l'organisation et la gestion du jury (hébergement, restauration) est à charge de l'organisateur (SO Millau Natation) des 27^{èmes} Championnats de France d'Été Open des Maîtres. Le Comité Régional Midi-Pyrénées ne saurait, en aucun cas, se substituer aux exigences du cahier des charges de ce type de compétition.

Julien VILLE interpelle la Commission Régionale des Officiels de Natation Course afin d'engager une réflexion sur le principe des officiels référents à chaque compétition régionale. Si celui-ci s'avère très positif en faisant évoluer la composition du jury de tête à chaque réunion sportive d'une compétition (à l'exception du juge-arbitre et du délégué régional), ce dispositif est aussi très coûteux puisque plusieurs officiels référents formulent des demandes de prise en charge de frais de déplacement. Dans la mesure où le Commissaire aux Comptes a préconisé une stabilité budgétaire pour la saison 2013-2014, Julien VILLE souhaite que ce principe soit révisé dès le début de la prochaine saison sportive. Il estime que, seuls, les frais de déplacement et d'hébergement du délégué régional et du juge-arbitre peuvent faire l'objet d'une demande de remboursements. Le Comité Directeur valide la nécessité d'engager une réflexion à ce sujet.

4. Questions diverses.

A l'unanimité, le Comité Directeur autorise Julien VILLE à diffuser la plaquette de présentation et d'information des Championnats de France de Nationale 2 Hiver (Toulouse, 21, 22 et 23 mars 2014).

Julien VILLE interpelle Edouard FERNANDEZ sur l'attitude des sociétaires Maîtres du TOAC Natation dont l'un d'entre eux vient d'envoyer un courriel anonyme au Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation relativement à la diffusion des résultats des Championnats de France Interclubs Maîtres (Tours, 25 et 26 janvier 2014).

Fin de la réunion : 22h11



Bernard DALMON
Président



Julien VILLE
Secrétaire Général

Annexe

Courriel du 15 janvier 2014 (19 :40) – objet : rappels règlementaires

Mesdames, Messieurs,
Chers Entraîneurs,
Chers Officiels,
Chers Présidents de Clubs et de Comités Départementaux,

Le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation déplore très fortement le cas de fraude avérée par usurpation d'identité lors des Championnats Régionaux Interclubs des Maîtres qui se sont déroulés à Albi en date du 1 décembre 2013 puisque deux nageurs licenciés au sein d'une structure donnée ont nagé sciemment au profit de l'équipe d'une structure adverse. Ce type de pratique, inadmissible, contraire à l'esprit sportif, est d'autant plus regrettable que le règlement sportif régional stipule, pour ce type de compétition, la possibilité de bannières en cas d'équipes incomplètes. Par ailleurs, le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation regrette que ce genre de pratiques se soit renouvelé, à plusieurs reprises, lors de différentes compétitions Interclubs.

L'objectif de ce présent message consiste à sensibiliser les dirigeants, les éducateurs et les nageurs des éventuelles conséquences juridiques en cas d'accident et/ou problème de santé survenu avec ce genre de pratique. Très concrètement, si les dirigeants d'association peuvent être pénalement poursuivis, les entraîneurs peuvent être démis de leur diplôme et *in fine* perdre leur emploi.

Le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation a pour vocation d'administrer les activités de la natation sur le territoire de la région Midi-Pyrénées. Son président (au même titre que celui de votre structure respective pour les activités et les organisations propres à celle-ci), est le responsable légal de l'ensemble des organisations concernant les différentes disciplines pratiquées (natation course, maîtres, natation estivale, eau libre, natation synchronisée, plongeon et waterpolo). Dans ce contexte, le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation ne cautionne pas les agissements du 1 décembre 2013 qui conduisent, pour la première fois, à une communication de la sorte. De fait, nous tenons à vous rappeler les points suivants du Règlement Intérieur de la Fédération Française de Natation :

- Article 19.2 : « *la présentation de la licence de la Fédération Française de Natation peut être demandée. La validité des licences peut être constatée dans toutes les disciplines par le juge-arbitre ou un arbitre désigné à cet effet en cas d'absence du délégué fédéral [...], par la présentation de ladite licence, confortée par une pièce d'identité revêtue d'une photographie. En ce qui concerne les mineurs non émancipés [...], le dirigeant de club ou l'entraîneur de celui-ci, se portera fort, au besoin, de la conformité de l'identité de ces mineurs avec celle figurant sur leur licence, sachant en outre que toute fausse déclaration*

est susceptible d'entraîner à l'encontre de ce représentant, l'application du régime des sanctions prévues par le Règlement Disciplinaire ».

- Article 43.2 : « Pour toute réunion [...], le Comité Régional de l'association organisatrice pourra désigner un délégué officiel [...]. Ce délégué pourra contrôler les licences et éventuellement l'identité des concurrents et officiels et interdire la participation de ceux qui ne seraient pas régulièrement qualifiés ou licenciés ».

Le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation mesure l'ampleur de cet acte et formule à votre égard toute sa confiance dans la prise de conscience de celui-ci et des conséquences qui peuvent en découler.

A présent, et conformément au Règlement Intérieur de la Fédération Française de Natation, le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation procédera à des contrôles de licence et d'identité, par sondage, lors de diverses compétitions organisées sur le territoire de la région Midi-Pyrénées, que celles-ci relèvent d'une organisation régionale ou départementale.

Nous vous remercions de votre attention et nous nous engageons, à présent, à continuer à œuvrer au service de vous toutes et tous, pour assurer des conditions de pratique optimales et confortables des activités de la natation sur le territoire de la région Midi-Pyrénées, dans un climat de sérieux et de convivialité.

Cordialement,

Bernard Dalmon, Président.

Julien Ville, Secrétaire Général.